



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SURF

Mises à jour en date du 02 janvier 2020

# SOMMAIRE

[Article 1- INFORMATIONS GENERALES DES ACTEURS :](#)

[Article 2- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION](#)

[2.1. Objet](#)

[Champ d'application :](#)

[Article 3- INSCRIPTION :](#)

[Article 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS :](#)

[Article 5- CONDITIONS DE FORMATION :](#)

[Article 6- PRIX DE VENTE -FACTURATION- ATTESTION DE PARTICIPATION :](#)

[Article 7- REGLEMENT DE LA FACTURE:](#)

[7.1. Conditions de règlement générales :](#)

[7.2. Conditions de règlement par un OPCO :](#)

[Article 8- RESPONSABILITE :](#)

[8.1 Responsabilité de l'Organisme de formation](#)

[8.2 Responsabilité du Client](#)

[8.3 Force majeure](#)

[Article 9- CONDITIONS D'ANNULATION, DE MODIFICATION OU DE REPORT :](#)

[9.1 Par l'Organisme de formation](#)

[9.2. Par le Client](#)

[Article 10- SOUS TRAITANCE](#)

[Article 11- CONFIDENTIALITE :](#)

[Article 12- PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR.](#)

[Article 13 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL](#)

[13.1.Le responsable du traitement des données à caractère personnel](#)

[13.2. Les données personnelles pouvant être collectées](#)

[Finalités de traitement des données à caractère personnel](#)

[13.4. Conservation des données recueillies](#)

[13.5. Les destinataires des données](#)

[13.6. Droits des Clients en matière de protection des données à caractère personnel](#)

[13.7. Sécurité des données :](#)

[Article 14 - RECLAMATIONS, COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION](#)

## **Article 1- INFORMATIONS GENERALES DES ACTEURS :**

Le terme « Organisme de formation » désigne :

- La Fédération Française de Surf, association à but non lucratif régie par la loi du 1 juillet 1901, dont le siège social est situé au 123 Boulevard de la Dune, 40150 SOORTS-HOSSEGOR.

Le terme « Client » désigne :

- la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail)
- ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales,
- ou les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du Code du Travail)

## **Article 2- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

### **2.1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par la Fédération Française de Surf.

La commande d'une des formations proposées par l'Organisme de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour régulièrement, et seront ainsi portées à la connaissance de tous dans leur dernière version sur le site internet [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com). Les modifications apportées aux CGV seront alors applicables à l'ensemble des commandes postérieures à ladite modification.

## **2.2 Champ d'application :**

Ces CGV concernent l'ensemble des formations proposées par l'Organisme de formation. Ainsi, les formations concernées s'entendent comme celles proposées sur le site de l'Organisme de formation [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com) à son onglet « Formation ».

## **Article 3- INSCRIPTION :**

Le Client s'inscrit à la formation, dès lors qu'il renvoi le bulletin d'inscription préalablement téléchargé sur le site de l'Organisme de formation ou ceux de ses sous-traitants, par email, ou voie postale à l'adresse figurant sur le bulletin. Dès lors que le Client renvoi le bulletin, dûment complété (nom, prénom, adresse mail, respect des pré-requis...) et signé, la commande est réputée ferme et définitive, et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

Le traitement des inscriptions et candidatures reçues par mail ou voie postale, est soumis à décision de la « commission formations fédérales », qui existe au sein de l'Organisme de formation. Celle-ci se réunit et valide les dossiers retenus pour la formation proposée, notamment au vu des pré-requis.

Toute inscription à une formation proposée par l'Organisme de formation est soumise à la condition que le Client ou le participant stagiaire ait une licence valable pour l'année en cours délivrée par la Fédération Française de Surf, lors de son inscription.

## **Article 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS :**

La convention n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande, c'est-à-dire un accusé de réception de l'Organisme de formation ou de ses organes déconcentrés, après l'envoi du formulaire d'inscription.

L'accusé de réception est adressé par mail au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Celui-ci ne vaut cependant pas confirmation de la tenue de la formation.

1 jour ouvré après la réunion de la « Commission Formations Fédérales », le Client sera informé de la décision de cette dernière, qu'elle soit négative ou positive. Si la Commission a validé et retenu son dossier, le Client recevra par mail la décision

accompagnée d'une convention de formation et du règlement intérieur de l'Organisme de formation ou de ses organes déconcentrés.

Le Client doit impérativement retourner un exemplaire de la convention de formation revêtu du cachet de l'entreprise et/ou signé, par email ou par voie postale.

15 jours ouvrés avant la formation au plus tard, le Client recevra confirmation de la tenue de la session accompagnée d'une convocation et de toutes les informations pratiques relatives à sa formation, notamment les horaires, planning et lieu de formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est cependant pas contractuel. En effet, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique en fonction de la disponibilité des salles.

## **Article 5- CONDITIONS DE FORMATION :**

L'Organisme de formation se réserve la liberté d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, ces derniers relevant de sa seule compétence.

Dans le but de fournir des formations de qualité, l'Organisme de formation définit un nombre minimum et un nombre maximum de participants pour chacune de ses formations, et s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les durées des formations sont précisées sur le site [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com) et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations proposées peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'organisme ou prêtés à ce dernier.

Les participants des formations réalisées au sein de l'Organisme de Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Organisme de formation, reçu par mail avec la convention de formation. Si la formation se déroule hors de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Tout manquement grave au règlement intérieur de l'Organisme ou de l'établissement d'accueil entraîne l'exclusion du participant qui serait à l'origine du manquement, et ce sans indemnité de quelque nature que ce soit.

## **Article 6- PRIX DE VENTE - FACTURATION- ATTESTION DE PARTICIPATION :**

Les prix des formations sont indiqués en Euros TTC (organisme non assujetti à TVA) sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.

La facturation au Client de la formation est délivrée dans les 15 jours ouvrés suivant la fin de la formation. Elle est accompagnée d'une attestation de participation.

## **Article 7- REGLEMENT DE LA FACTURE:**

### **7.1. Conditions de règlement générales :**

Le règlement de la formation est effectué :

- Par chèque libellé à l'ordre de l'Organisme de formation
- Par virement bancaire

Les factures doivent être payées soit à réception, soit dans les 30 jours après la fin de cette dernière.

Le délai pour régler les sommes dues ne peut dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

## **7.2. Conditions de règlement par un OPCO :**

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur et de joindre l'accord de prise en charge avant la date de formation à la FFS
- de s'assurer du paiement par l'organisme

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le restant sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## **Article 8- RESPONSABILITE :**

### **8.1 Responsabilité de l'Organisme de formation**

L'Organisme de formation pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à l'Organisme de formation, durant l'année civile en cours.

### **8.2 Responsabilité du Client**

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'Organisme de formation.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'Organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire/participant, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'Organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

## **8.3 Force majeure**

L'Organisme de fédération ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client, en cas de défaillance ou d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure, entendu comme ceux reconnus par la jurisprudence, notamment : actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, séismes, désastres naturels, émeutes, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels, maladie ou accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, grèves externes à l'Organisme de formation ...

# **Article 9- CONDITIONS D'ANNULATION, DE MODIFICATION OU DE REPORT :**

## **9.1 Par l'Organisme de formation**

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier le contenu de son programme de formation ou les formateurs, en respectant la qualité pédagogique initiale.

Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

L'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

## **9.2. Par le Client**

Il est possible pour le Client de demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation.

Toute demande d'annulation ou de report doit faire l'objet d'une notification écrite à l'Organisme de formation (adresse postale : inscrite sur le bulletin d'inscription – email : inscrit sur le bulletin d'inscription). L'annulation ou le report ne sera effectif seulement après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Si le Client annule sa participation au moins 60 jours ouvrés avant la date de formation, l'Organisme de formation opérera un remboursement sans frais, ni coût supplémentaire.

En cas d'annulation par le Client de sa participation entre 45 et 30 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix de la formation.

En cas d'annulation intervenue dans les 15 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix.

Lors du commencement de la formation, en cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

## **Article 10- SOUS TRAITANCE**

L'Organisme de formation se réserve le droit de faire appel à un ou plusieurs sous-traitants pour tout ou partie des prestations objet du contrat prévu par les présentes CGV.

Le sous-traitant ne sera pas soumis à l'agrément expresse du Client, mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés dans ces CGV.

L'Organisme de formation veillera à ce que la sous-traitance ne puisse pas venir entraver la jouissance paisible des prestations du Client ou interférer avec les présentes CGV.

## **Article 11- CONFIDENTIALITE :**

L'Organisme de formation et le Client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## **Article 12- PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR.**

L'Organisme de formation est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle, des formations qu'elle propose. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation, ou exploitation, doit être expressément autorisée par l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

## **Article 13 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

### **13.1. Le responsable du traitement des données à caractère personnel**

Le responsable des traitements de données mentionnées aux présentes CGV est la Fédération Française de Surf association à but non lucratif régie par la loi du 1 juillet 1901, dont le siège social est situé au 123 Boulevard de la Dune, 40150 SOORTS HOSSEGOR.

Le délégué à la protection des données de la FFS est le Secrétaire Général de la FFS.

### **13.2. Les données personnelles pouvant être collectées**

Il est entendu par «données à caractère personnel», toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

Les données à caractère personnel sont collectées par la FFS, conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679/UE sur la protection des données à caractère personnel du 27 mai 2016. Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique.

- Données recueillies à l'occasion du formulaire d'inscription

Les données à caractère personnel collectées par la FFS à l'occasion de l'inscription et du suivi d'une formation sont :

- Noms, prénoms, civilité, date de naissance ;
- Adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ;
- Licence
- Des diplômes peuvent être demandés
- Toute autre information que vous souhaitez porter à notre connaissance.

Les formulaires d'inscription aux formations proposées, contiendront les mentions « obligatoires » ou « facultatives » (matérialisées par une astérisque pour les données obligatoires) à chacune des informations demandées.

- Données recueillies automatiquement à l'occasion de la visite du Site : cookies

L'inscription aux formations peut se faire via le Site : [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com), ou tout autre site des sous-traitants (organes déconcentrés de l'Organisme de formation). A l'occasion de l'utilisation du site [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com), peuvent être recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels le Client a accédé au site [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com), le fournisseur d'accès de l'utilisateur, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'utilisateur.

La navigation sur le site [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com) est susceptible de provoquer l'installation de cookie(s) sur l'ordinateur du Client. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le site, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation. Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services. L'utilisateur peut toutefois configurer son ordinateur de la manière suivante, pour refuser l'installation des cookies :

Sous Internet Explorer : onglet outil (pictogramme en forme de rouage en haut à droite) / options internet. Cliquez sur Confidentialité et choisissez Bloquer tous les cookies. Validez sur Ok.

Sous Firefox : en haut de la fenêtre du navigateur, cliquez sur le bouton Firefox, puis aller dans l'onglet Options. Cliquez sur l'onglet Vie privée. Paramétrez les Règles de conservation sur : utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique. Enfin décochez-la pour désactiver les cookies.

Sous Safari : Cliquez en haut à droite du navigateur sur le pictogramme de menu (symbolisé par un rouage). Sélectionnez Paramètres. Cliquez sur Afficher les paramètres avancés. Dans la section "Confidentialité", cliquez sur Paramètres de contenu. Dans la section "Cookies", vous pouvez bloquer les cookies.

Sous Chrome : Cliquez en haut à droite du navigateur sur le pictogramme de menu (symbolisé par trois lignes horizontales). Sélectionnez Paramètres. Cliquez sur Afficher les paramètres avancés. Dans la section "Confidentialité", cliquez sur préférences. Dans l'onglet "Confidentialité", vous pouvez bloquer les cookies.

- Données relatives aux mineurs :

Au préalable de toute communication de données à caractère personnel le concernant, le Client mineur doit obtenir le consentement de son responsable légal. Ce consentement sera vérifié dans la mesure du possible par le responsable de traitement.

Le Client âgé de moins de 18 ans au moment de son inscription à une formation de la FFS bénéficie d'un droit spécifique à l'effacement des données le concernant.

### **13.3 Finalités de traitement des données à caractère personnel**

Le traitement des données a notamment pour finalité l'organisation et la gestion des formations proposées par l'Organisme de formation. Des statistiques, pour l'évaluation des formations, peuvent aussi être réalisées avec les données recueillies.

### **13.4. Conservation des données recueillies**

Les données à caractère personnel recueillies par la FFS sont conservées conformément aux obligations légales et réglementaires.

Les données recueillies à l'occasion d'une inscription à une formation proposée par la FFS, sont conservées pour la durée nécessaire à l'exercice des finalités.

Les informations collectées via les cookies sont conservées pendant des durées propres à leurs finalités, dans la limite de treize (13) mois.

### **13.5. Les destinataires des données**

Le destinataire des données s'entend comme la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Ainsi les données à caractère personnel du Client recueillies par l'Organisme de formation sont destinées à celui-ci. Elles ne sont pas destinées à être communiquées aux tiers par la FFS, sauf en cas de nécessité strictement liée à l'exécution de la commande.

### **13.6. Droits des Clients en matière de protection des données à caractère personnel**

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679/UE sur la protection des données à caractère personnel du 27 mai 2016, pour toute donnée à caractère personnel le concernant, le Client peut exercer son droit d'accès, de

rectification, d'effacement (droit à l'oubli) et de portabilité et son droit de limitation ou d'opposition au traitement.

Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse : [contact@surfingfrance.com](mailto:contact@surfingfrance.com) ou par voie postale à l'adresse : Fédération Française de Surf- 123 Boulevard de la Dune, 40150 SOORTS-HOSSEGOR.

Le Client a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

### **13.7. Sécurité des données :**

La FFS met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel collectées. A cette fin, il existe notamment des dispositifs de contrôle d'accès (accès restreint aux données à caractère personnel : nombre limité des personnes habilitées, accès uniquement possible à l'aide d'un identifiant et mot de passe uniques, ainsi qu'un accès civique sécurisé).

## **Article 14 - RECLAMATIONS, COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION**

Toutes les contestations relatives aux présentes CGV et formations proposées par l'Organisme de formation, sont régies par la loi française.

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : Fédération Française de Surf- 123 Boulevard de la Dune, 40150 SOORTS-HOSSEGOR. - email : [contact@surfingfrance.com](mailto:contact@surfingfrance.com) ), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais. Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal compétent.